

PROGRAMME

DES

COURS

DE

L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PENDANT LES DEUX SEMESTRES DE L'ANNÉE

1879—1880



GENÈVE

IMPRIMERIE CHARLES SCHUCHARDT

—
1879

Le semestre d'hiver commencera le 15 octobre 1879 et finira le 22 mars 1880.

La première semaine de ce semestre sera consacrée aux examens arriérés, aux examens d'admission et à ceux du baccalauréat.

Les cours s'ouvriront dans toutes les Facultés le 22 octobre. Ils seront interrompus du 24 décembre 1879 au 4 janvier 1880.

Le semestre d'été commencera le 1^{er} avril 1880 et finira le 30 juin.

Le Bureau est composé pour l'année 1879 à 1880 de :

MM. MARC-MONNIER, *Recteur.*

C. VOGT, *Vice-Recteur.*

D'ESPINE, *Secrétaire.*

ET DE

MM. WARTMANN, Doyen de la Faculté des Sciences.

P. VAUCHER, Doyen de la Faculté des Lettres.

Alex. MARTIN, Doyen de la Faculté de Droit.

H. OLTRAMARE, Doyen de la Faculté de Théologie.

JULLIARD, Doyen de la Faculté de Médecine.

PROGRAMME UNIVERSITAIRE

1879-1880

Faculté des Sciences

M. le Professeur WARTMANN, doyen.

M. le Professeur MULLER, secrétaire.

SEMESTRE D'HIVER

A) SECTION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES

Géométrie analytique. — M. le Professeur G. OLTRAMARE. — Une heure par semaine.

Calcul des probabilités. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Algèbre. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Calcul différentiel et intégral. — Le même Professeur. — Trois heures par semaine.

Mécanique analytique et appliquée. — M. le Professeur C. CELLÉRIER. — Trois heures par semaine.

Astronomie élémentaire et Géographie physique. — M. le Professeur PLANTAMOUR. — Mouvements des corps célestes. — Etude spéciale des mouvements de la terre. — Description des différents corps appartenant au système solaire. — Trois heures par semaine.

COUS LIBRE

Calcul approximatif. — M. Ch. GALOPIN, D^r ès sciences. — Deux heures par semaine.

B) SECTION DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

Physique expérimentale. — M. le Professeur WARTMANN. — Physique moléculaire. Calorique. Électricité. Magnétisme. — Quatre heures par semaine.

Exercices pratiques dans le laboratoire de Physique. — Le même Professeur. — S'adresser au Préparateur.

*Physique médicale*¹. — M. le Professeur SORET. — Physique appliquée à la Physiologie et à la Médecine. — Deux heures par semaine.

Chimie inorganique. — M. le Professeur C. GRAEBE. — Quatre heures par semaine.

Chimie technique. — Le même Professeur. — Série aromatique, spécialement les couleurs artificielles. — Deux heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de Chimie. — Le même Professeur.

Minéralogie. — M. Ch. SORET, licencié ès sciences. — Propriétés générales des minéraux. Cristallographie. Classification et description des espèces minérales. — Deux heures par semaine.

Toxicologie. — M. le Professeur Denis MONNIER. — Deux heures par semaine.

Chimie analytique. — Le même Professeur. — Trois heures par semaine.

Travaux pratiques dans les laboratoires d'Analyse, de Chimie biologique et de Microchimie. — Le même Professeur.

Physiologie botanique. — M. le Professeur THURY. — Physique végétale. — Deux heures par semaine.

Anatomie comparée. — M. le Professeur VOGT. — Six heures par semaine.

Exercices pratiques dans les laboratoires de Microscopie et d'Anatomie comparée. — Tous les jours. — S'adresser à M. le Dr YUNG, préparateur.

¹ Ce cours, destiné aux élèves qui ont déjà étudié la Physique expérimentale, constitue une branche obligatoire pour le baccalauréat ès sciences médicales.

COURS LIBRES

Falsifications des aliments. — M. KNECHT, Dr en philosophie. — Une heure par semaine.

Zoologie générale. — M. E. YUNG, Docteur ès sciences. — Une heure par semaine.

Géologie du bassin du Léman. — M. ROCHAT-MAURY, ingénieur. — Deux heures par semaine, à partir de janvier.

SEMESTRE D'ÉTÉ

A) SECTION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES

Géométrie descriptive. — M. le Professeur G. OLTRAMARE. — Deux heures par semaine.

Théorie générale des équations. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Calcul différentiel et intégral. — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Mécanique analytique et appliquée. — M. le Professeur C. CELLÉRIER. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

*Astronomie théorique*¹. — M. le Professeur PLANTAMOUR. — Théorie des mouvements des corps célestes. — Éclipses et occultations. — Trois heures par semaine.

B) SECTION DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

Physique expérimentale. — M. le Professeur WARTMANN. — Acoustique, Optique et Météorologie optique. — Quatre heures par semaine.

Chimie organique. — M. le Professeur C. GRAEBE. — Cinq heures par semaine.

Chimie technique inorganique. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Chimie biologique. — M. le Professeur Denis MONNIER. — Cinq heures par semaine.

¹ Ce cours est bisannuel. Les deux parties sont obligatoires pour l'examen du baccalauréat ès sciences mathématiques.

Paléontologie. — M. le Professeur VOGT. — Quatre heures par semaine.

Excursions géologiques. — Le même Professeur.

Zoologie. — M. le Professeur FOL. — Embryologie humaine. — Quatre heures par semaine.

Exercices pratiques dans le Laboratoire d'Embryogénie. — Tous les jours. S'adresser à M. le Professeur FOL.

Organographie botanique. — M. le Professeur THURY. — Quatre heures par semaine.

Exercices dans le laboratoire de Botanique. — Le même Professeur. — Quatre heures par semaine.

*Botanique médicale et Classification botanique*¹. — M. le Professeur MULLER. — Quatre heures par semaine.

Excursions botaniques. — Le même Professeur.

Exercices pratiques dans les laboratoires de Physique, Chimie, Analyse chimique, Chimie physiologique, Microscopie et Anatomie comparée. — Comme dans le semestre d'hiver.

COURS LIBRE

Zoologie médicale. — M. E. YUNG, Dr ès sciences. — Trois heures par semaine.



Faculté des Lettres

M. le Professeur P. VAUCHER, doyen.

M. le Professeur GIRAUD-TEULON, secrétaire.

SEMESTRE D'HIVER

A) SECTION DES LETTRES

Interprétation des auteurs latins. — M. le Professeur A. OLTRAMARE. — Cicéron, *De finibus*, livre III. Lucrèce, livre I. Fragments des Institutions de Gaius (édition Huschke, Leipzig, 1878). — Quatre heures par semaine.

¹ Le cours complet est exigé pour le baccalauréat ès sciences médicales. La classification botanique est seule nécessaire pour l'examen du baccalauréat ès sciences physiques et naturelles.

Littérature latine. — Le même Professeur. — Le genre historique à partir d'Auguste. — Deux heures par semaine.

Interprétation des auteurs grecs. — M. le Professeur NICOLE. Platon, République, livres I et II. Eschyle, Prométhée. Pindare, Odes choisies. — Quatre heures par semaine.

Littérature grecque. — Le même Professeur. — Histoire de la littérature grecque sous les successeurs d'Alexandre. — Deux heures par semaine.

Langue hébraïque. — (Voir le programme de la Faculté de théologie.)

Littérature française. — M. le Professeur HUMBERT. — Moyen âge et Renaissance. — Quatre heures par semaine.

Littérature allemande. — M. le Professeur KRAUSS. — Goethe und seine Zeit (en allemand). — Deux heures par semaine.

Interprétation. — Le même Professeur. — Les Nibelungen, d'après le texte B (édition Bartsch). — Une heure par semaine.

Littérature comparée. — M. le Professeur MARC-MONNIER. — Histoire comparée des littératures modernes pendant les trois derniers siècles. — Quatre heures par semaine.

Théorie et pratique de l'Improvisation. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Diction. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Histoire de la Langue française. — M. le Professeur Eugène RITTER. — Origines de la langue française. Grammaire historique. La langue française au moyen âge. Lecture de quelques textes (*Recueil de morceaux choisis en vieux français*). — Deux heures par semaine.

Linguistique. — M. le Professeur WERTHEIMER. — Linguistique générale. Classification des langues. Racines. Particules. Accents. — Deux heures par semaine.

Histoire de la Philosophie. — M. le Professeur AMIEL. — Les grandes écoles de la philosophie gréco-romaine étudiées dans leurs origines, leur développement et leur influence sur la pensée moderne. — Trois heures par semaine.

Exercices de Discussion. — Le même Professeur. — Les discussions sur des questions proposées et choisies à l'avance ont lieu entre MM. les étudiants sous la présidence du Professeur de philosophie. — Une fois par semaine.

Philosophie. — M. GOURD, licencié en théologie. — Problèmes actuels de la philosophie. — Deux heures par semaine.

Antiquités romaines. — M. Charles MOREL, D^r en philosophie. — Mœurs et usages de la vie privée. — Deux heures par semaine.

COURS LIBRES

Philosophie. — M. le Professeur ERNEST NAVILLE. — Examen et discussion des principaux systèmes philosophiques (matérialisme, idéalisme, spiritualisme). — Deux heures par semaine.

Sanscrit. — M. Paul OLTRAMARE. — Interprétation de textes tirés de la chrestomathie de Lassen. — Deux heures par semaine.

Grammaire comparée des Langues romanes. — M. A. de la CALLE. — Deux heures par semaine.

Langue et littérature anglaises. — M. R. HARVEY, D^r en philosophie. — Deux heures par semaine.

Histoire de la Philosophie grecque. — M. Henri SOULIER, D^r en philosophie. — Aristote. — Une heure par semaine.

Psychologie. — M. Paul DUPROIX, licencié ès sciences sociales. — Théorie de la sensibilité et de l'intelligence. — Deux heures par semaine.

Pédagogie pratique. — M. Ch. VOGEL, D^r en philosophie. — Deux heures par semaine.

B) SECTION DES SCIENCES SOCIALES

Philologie. — M. le Professeur WERTHEIMER. — Méthodes de la philologie comparée. Application à l'étude de l'histoire. — Deux heures par semaine.

Histoire générale. — M. le Professeur P. VAUCHER. — Histoire de l'Europe de 1830 à 1870. — Trois heures par semaine.

Histoire ancienne. — Le même Professeur. — L'Orient et la Grèce. Études sur l'histoire de la civilisation antique. — Deux heures par semaine.

Histoire de Genève. — M. Amédée ROGET. — Institutions judiciaires et économiques de l'ancienne Genève. — Une heure par semaine.

Histoire de la Civilisation. — M. Louis JAQUEMOT, D^r en philosophie. — La civilisation primitive et les civilisations de l'antiquité. — Trois heures par semaine.

Économie politique. — M. le Professeur DAMETH. — Première partie: Notions fondamentales. — Production des richesses. — Deux heures par semaine.

Économie politique. — Le même Professeur. — Deuxième partie: Circulation des richesses. — Deux heures par semaine.

Législation comparée. — M. le Professeur GENTET. — Deux heures par semaine.

Étude des systèmes sociaux. — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Une heure par semaine.

Histoire des Religions. — M. le Professeur DROZ. — Deux heures par semaine.

COURS LIBRES

Statistique. — M. le Professeur DAMETH. — Théorie élémentaire de la statistique. Son organisation pratique. Tableaux de statistique comparée. — Une heure par semaine.

Ethnographie. — M. L. METCHNIKOFF. — L'ancienneté de l'homme; l'homme primitif; l'état de nature; la société pré-historique. — Une heure par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

A) SECTION DES LETTRES

Interprétation des auteurs latins. — M. le Professeur A. OLTRAMARE. — L'*Octavius* de Minucius Felix (édition Kayser, Paderborn, 1863). Satires de Perse. Fragments des Géorgiques. — Quatre heures par semaine.

Littérature latine. — Le même Professeur. — La poésie didactique. — Deux heures par semaine.

Interprétation des auteurs grecs. — M. le Professeur NICOLE. — Démosthènes, Discours sur les prévarications de l'ambassade. Aristophane, la Paix. — Quatre heures par semaine.

Littérature grecque. — Le même Professeur. — Histoire de la littérature grecque pendant l'époque romaine. — Deux heures par semaine.

Langue hébraïque. — (Voir le programme de la Faculté de théologie.)

Littérature française. — M. le Professeur HUMBERT. — La littérature française au XVII^me siècle. — Quatre heures par semaine.

Littérature allemande. — M. le Professeur KRAUSS. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Interprétation. — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Littérature comparée. — M. le Professeur MARC-MONNIER. — Suite du cours d'hiver. — Quatre heures par semaine.

Théorie et pratique de l'Improvisation. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Diction. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Histoire de la Langue française. — M. le Professeur E. RITTER. — La langue française depuis la Renaissance jusqu'à nos jours. — Deux heures par semaine.

Linguistique. — M. le Professeur WERTHEIMER. — Études de mythologie comparée sur Homère. — Deux heures par semaine.

Philosophie. — M. le Professeur AMIEL. — La science de l'éducation, son histoire et sa théorie. — Quatre heures par semaine.

Esthétique. — M. le Professeur GIRAUD-TEULON. — Histoire générale des Beaux-Arts depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. — Notions élémentaires d'esthétique. — Trois heures par semaine.

Philosophie de l'Histoire. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Antiquités. — M. Ch. MOREL, D^r en philosophie. — Étude de la correspondance administrative échangée entre Pline et Trajan. — Une heure par semaine.

Pédagogie pratique. — M. Ch. VOGEL, D^r en philosophie. — Deux heures par semaine.

COURS LIBRES

Sanscrit. — M. Paul OLTRAMARE. — Lecture de quelques hymnes védiques. — Deux heures par semaine.

Psychologie. — M. P. DUPROIX, licencié ès sciences sociales. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

B) SECTION DES SCIENCES SOCIALES

Philologie. — M. le Professeur WERTHEIMER. — Études philologiques sur des textes araméens des cinq premiers siècles de l'ère chrétienne. — Deux heures par semaine.

Histoire générale. — M. le Professeur P. VAUCHER. — La Renaissance en Italie. — Trois heures par semaine.

Histoire nationale. — Le même Professeur. — Histoire de la Confédération suisse depuis le milieu du XV^me siècle jusqu'à la Réformation. — Deux heures par semaine.

Histoire de Genève. — M. Amédée ROGET. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Économie politique. — M. le Professeur DAMETH. — Première partie : Distribution des richesses. — Deux heures par semaine.

Économie politique. — Le même Professeur. — Deuxième partie : Consommation des richesses. — Deux heures par semaine.

Histoire des Religions. — M. le Professeur DROZ. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

COURS LIBRE

Statistique. — M. le Professeur DAMETH. — Statistique de la Suisse. — Une heure par semaine.



Faculté de Droit

M. le Professeur A. MARTIN, doyen.

M. le Professeur GENTET, secrétaire.

SEMESTRE D'HIVER

1^{re} ANNÉE.

Philosophie et Encyclopédie du Droit, Institutions du Droit romain, Histoire du Droit. — M. le Professeur HENRI BROCHER. — Sept heures par semaine.

Cours préparatoire et élémentaire de Droit civil français. — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Trois heures par semaine.
Droit public. — M. le Professeur HORNUNG. — Trois heures par semaine.

Législation comparée. — M. le Professeur GENTET. — Deux heures par semaine.

Économie politique. — M. le Professeur DAMETH. — Notions fondamentales. — Production des richesses. — Deux heures par semaine.

2^{me} ANNÉE.

Organisation judiciaire et Procédure civile. — M. le Professeur GENTET. — Trois heures par semaine.

Droit civil comparé. — M. le Professeur GENTET. — Deux heures par semaine.

Économie politique. — M. le Professeur DAMETH. — Circulation des richesses. — Deux heures par semaine.

2^{me} et 3^{me} ANNÉES.

Pandectes. — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Droit de famille. — Droit des obligations. — Deux heures par semaine.

Droit civil. — M. le Professeur Charles BROCHER. — Code civil, livres I et II. — Successions, dotations et testaments. — Contrat de mariage.

Droit international privé se rapportant aux matières du cours. — Sept heures par semaine.

Droit commercial. — M. le Professeur Alexandre MARTIN. — Sociétés civiles et commerciales. — Législation sur les chemins de fer. — Trois heures par semaine.

Procédure pénale. — M. le Professeur HORNUNG. — Trois heures par semaine.

Médecine légale. — M. le Professeur GOSSEL. — Deux heures par semaine. — Fin du Code pénal et Code civil.

Exercices de plaidoirie. — Tous les quinze jours, devant un jury de la Faculté.

1^{re}, 2^{me} et 3^{me} ANNÉES.

Diction. — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Une heure par semaine.

COURS LIBRES

M. Th. BARRILLIET, D^r en Droit. — Explication de la Loi du 5 avril 1876 sur l'état civil, le mariage et le divorce. — Une heure par semaine.

Législation comparée. — M. Maurice HUMBERT, licencié en droit. — La famille, le mariage et le divorce — Deux heures par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

1^{re} ANNÉE.

Philosophie et Encyclopédie du Droit, Institutions du Droit romain, Histoire du Droit. — M. le Professeur Henri BROCHER. — Suite et fin du cours d'hiver. — Sept heures par semaine.

Cours préparatoire et élémentaire de Droit civil français. — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Suite et fin du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Droit public. — M. le Professeur HORNUNG. — Suite et fin du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Économie politique. — M. le Professeur DAMETH. — Distribution des richesses. — Deux heures par semaine.

2^{me} ANNÉE.

Procédure civile. — M. le Professeur GENTET. — Suite et fin du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Droit civil comparé. — M. le Professeur GENTET. — Suite et fin du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Économie politique. — M. le Professeur DAMETH. — Conclusion des richesses. — Deux heures par semaine.

2^{me} et 3^{me} ANNÉES.

Pandectes. — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Droit civil et Droit international privé. — M. le Professeur Charles BROCHER. — Suite et fin du cours d'hiver. — Sept heures par semaine.

Droit international public. — M. le professeur HORNUNG. — Trois heures par semaine.

Droit commercial. — M. le Professeur Alexandre MARTIN. — Suite et fin du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Exercices de plaidoirie. — Comme dans le semestre d'hiver.

1^{re}, 2^{me} et 3^{me} ANNÉES.

Diction. — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

COURS LIBRE

M. Th. BARRILLET, D^r en Droit. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Faculté de Théologie

M. le Professeur Hugues ULTRAMARE, doyen.

M. le Professeur BOUVIER, secrétaire.

SEMESTRE D'HIVER

Théologie historique. — M. le Professeur CHASTEL. — Le Christianisme dans les six premiers siècles. — Quatre heures par semaine.

Exégèse du Nouveau Testament. — M. le Professeur Hugues ULTRAMARE. — Interprétation de l'Évangile de saint Jean. Histoire du Canon du Nouveau Testament. — Cinq heures par semaine.

Lecture et interprétation philologique du Nouveau Testament. — Le même Professeur. — Épîtres de saint Pierre, de saint Jude et de saint Jean. — Une heure par semaine.

Apologétique. — M. le Professeur BOUVIER. — L'action du Christianisme sur l'individu. — Quatre heures par semaine.

Morale chrétienne. — M. le Professeur COUGNARD. — Principes généraux. Les vrais biens. Devoirs envers Dieu, envers

le prochain et envers nous-mêmes. Les vertus. Développement de la vie chrétienne. La morale et les croyances. Questions de morale sociale, de morale biblique et de morale philosophique. — Deux heures par semaine.

Exercices d'Homilétique. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Diction. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Exégèse de l'Ancien Testament. — M. le Professeur SEGOND. — Le Livre du prophète Jérémie. — Trois heures par semaine.

Introduction à l'Ancien Testament. — Le même Professeur. — Introduction générale. — Deux heures par semaine.

Hébreu. — Le même Professeur. — Grammaire hébraïque. Interprétation philologique du Livre de l'Exode, chap. II à V. — Trois heures par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Théologie historique. — M. le Professeur CHASTEL. — Suite et fin du cours d'hiver. — Quatre heures par semaine.

Exégèse du Nouveau Testament. — M. le Professeur Hugues ULTRAMARE. — Interprétation des Évangiles synoptiques. — Cinq heures par semaine.

Lecture et interprétation philologique du Nouveau Testament. — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Apologétique. — M. le Professeur BOUVIER. — Suite du cours d'hiver : l'action du Christianisme sur la société. — Quatre heures par semaine.

Morale chrétienne. — M. le Professeur COUGNARD. — Suite et fin du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Exercices d'homilétique. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Diction. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Exégèse de l'Ancien Testament. — M. le Professeur SEGOND. — Suite et fin du Livre de Jérémie. — Trois heures par semaine.

Archéologie biblique. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Hébreu. — Le même Professeur. — Interprétation philologique des Ps. XC à C. — Trois heures par semaine.

Faculté de Médecine

M. le Professeur JULLIARD, doyen.
M. le Professeur LASKOWSKI, secrétaire.

SEMESTRE D'HIVER

Anatomie normale. — M. le Professeur LASKOWSKI. — Splanchnologie. Les appareils digestif, respiratoire et génito-urinaire. — Six heures par semaine. — Exercices pratiques et conférences tous les jours.

Physiologie. — M. le Professeur SCHIFF. — Physiologie générale du mouvement et des fonctions végétatives. — Six heures par semaine. — Démonstrations et exercices pratiques dans le laboratoire, avec conférences pratiques tous les jours.

Anatomie et Physiologie pathologiques générales. — M. le Professeur ZAHN. — Appareils vasculaire, locomoteur et nerveux. — Six heures par semaine.

Cours d'Autopsies et de Démonstrations pathologiques. — Le même Professeur. — Quatre heures par semaine.

Laboratoire d'Anatomie pathologique. — Le même Professeur dirigera les travaux dans ce laboratoire qui sera ouvert tous les jours.

Clinique médicale. — M. le Professeur REVILLIOD. — Dix heures par semaine.

Clinique chirurgicale. — M. le Professeur JULLIARD. — Dix heures par semaine.

Clinique obstétricale. — M. le Professeur Alfred VAUCHER. — Cinq heures par semaine.

Cours théorique d'Accouchement. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Cours théorique de Gynécologie. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Policlinique. — M. le Professeur VULLIET. — Cinq heures par semaine.

Pathologie interne. — M. le Professeur D'ESPINE. — Maladies du système nerveux. — Maladies de l'estomac, du foie et des reins. — Trois heures par semaine.

Pathologie externe. — M. le Professeur Jacques-L. REVERDIN. — Maladies chirurgicales de l'abdomen et des organes génito-urinaires de l'homme. — Trois heures par semaine.

Médecine opératoire. — Le même Professeur. — Des méthodes et des procédés opératoires; de leurs indications et contre-indications; de leur manuel et de leurs résultats. — Deux heures par semaine.

Thérapeutique. — M. le Professeur PREVOST. — Art de formuler. — Métalloïdes et métaux. — Trois heures par semaine.

Hygiène. — M. le Professeur DUNANT. — Hygiène publique et privée. — Deux heures par semaine.

Pharmacologie. — M. le Professeur BRUN. — Étude des principales drogues simples et des produits chimiques et pharmaceutiques. — Exposé des connaissances nécessaires aux médecins pour apprécier la valeur des médicaments vendus ou préparés dans les pharmacies. — Deux heures par semaine.

Médecine légale. — M. le Professeur GOSSE. — Médecine légale du code pénal. — Deux heures par semaine.

Psychiatrie. — M. le Dr OLIVET. — Cours clinique et théorique. — Deux heures par semaine.

COURS LIBRES

Histoire de l'art des accouchements. — M. le Dr Ed. CHENEVIÈRE. — Une heure par semaine.

Obstétrique. — M. le Dr CORDES. — Deux heures par semaine.

Ophthalmologie. — M. le Dr BARDE. — Cours d'opérations sur les yeux et ophthalmoscopie. — Une heure par semaine.

Pathologie oculaire. — M. le Dr HALTENHOFF. — Une heure par semaine.

Policlinique ophthalmique. — Le même. — Une heure par semaine.

Clinique ophthalmologique. — Le même. — Une heure par semaine.

Histoire de la médecine. — M. le Dr PÉTAVEL. — Une heure par semaine.

Introduction à la Clinique chirurgicale. Pansements et appareils. — M. le Dr PILICIER. — Deux heures par semaine.

Répertoire d'accouchements. — M. le Dr JENTZER. — Trois heures par semaine.

Art dentaire. — M. GUILLOT. — Trois heures par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Anatomie Topographique avec ses applications à la Médecine et à la Chirurgie. — M. le Professeur LASKOWSKI. — Six heures par semaine.

Physiologie. — M. le Professeur SCHIFF. — Système nerveux. Organes des sens. — Six heures par semaine. — Démonstrations et exercices pratiques dans le laboratoire, avec conférences pratiques, tous les jours.

Applications de la physiologie à la médecine. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Cours théorique d'Histologie normale. — M. le Professeur ZAHN. — Quatre heures par semaine.

Anatomie pathologique spéciale des organes. — Le même Professeur. — Cinq heures par semaine.

Laboratoire d'Anatomie pathologique. — Le même Professeur dirigera les travaux dans ce laboratoire qui sera ouvert tous les jours.

Laboratoire d'histologie normale. — Le même professeur. — Tous les jours.

Clinique médicale. — M. le Professeur REVILLIOD. — Dix heures par semaine.

Clinique chirurgicale. — M. le Professeur JULLIARD. — Dix heures par semaine.

Clinique obstétricale. — M. le Professeur Alfred VAUCHER. — Cinq heures par semaine.

Policlinique. — M. le Professeur VULLIET. — Cinq heures par semaine.

Pathologie interne. — M. le Professeur D'ESPINE. — I. Cours clinique sur les maladies de la peau et la syphilis. — Deux heures par semaine. — II. Cours pratique de percussion et d'auscultation. — Une heure par semaine.

Pathologie externe. — M. le Professeur Jacques-L^s REVERDIN. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Médecine opératoire. — Le même Professeur. — Exercices opératoires pratiques. — Six heures par semaine.

Thérapeutique. — M. le Professeur PREVOST. — Modificateurs du système nerveo-musculaire, des sécrétions, des excréments. — Trois heures par semaine.

Psychiatrie. — M. le Dr OLIVET. — Cours clinique et théorique. — Deux heures par semaine.

COURS LIBRE

Gynécologie. — M. le Dr Ed. CHENE IÈRE. — Une heure par semaine.

Clinique ophthalmologique. — M. le Dr BARDE. — Une heure par semaine.

Introduction à la Clinique chirurgicale. Pansements et appareils. — M. le Dr PILICIER. — Deux heures par semaine.

Répertoire de Gynécologie. — M. le Dr JENTZER. — Trois heures par semaine.

Obstétrique. — M. le Dr CORDÈS. — Deux heures par semaine.

Art dentaire. — M. GUILLOT. — Trois heures par semaine.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET UNIVERSITAIRES

Le *Jardin botanique* est ouvert tous les jours. L'admission dans les *Serres*, ainsi que dans le *Conservatoire botanique*, s'obtient du directeur du Jardin ou du professeur de Botanique.

Le *Musée d'Histoire naturelle* (qui comprend les galeries de Zoologie, d'Anatomie comparée, d'Ostéologie, de Paléontologie, de Géologie et de Minéralogie), ainsi que les *Cabinets de Physique et de Mécanique*, sont accessibles à ceux qui se font autoriser par MM. les professeurs de la Faculté des Sciences.

La *Bibliothèque publique* (Salle de lecture) est ouverte tous les jours.

L'*Observatoire astronomique* est ouvert le premier jeudi de chaque mois, de 3 à 4 heures. En cas de très-mauvais temps, l'ouverture est renvoyée au lendemain.

Les élèves travaillant aux Laboratoires de Microscopie, d'Anatomie comparée et de Chimie physiologique peuvent faire usage de la *Bibliothèque* attachée à ces laboratoires.

Sont accessibles aux élèves de l'Université :

L'*École de Gymnastique*, le *Manège*, le *Conservatoire de Musique* (ces trois établissements moyennant une rétribution spéciale), le *Musée Rath*, le *Musée Fol*, et à l'Athénée, le *Conservatoire industriel*, la *Bibliothèque technologique* et la *Bibliothèque de la Société genevoise d'Utilité publique*.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

ADOPTÉ

PAR LE CONSEIL D'ÉTAT.

Des étudiants et assistants.

Au commencement de leurs études, les étudiants doivent se faire immatriculer au Bureau de l'Université, dans la Faculté qu'ils ont choisie.

Les candidats à l'immatriculation doivent déposer leurs titres au Bureau. Les titres sont soumis au contrôle et à l'approbation du Doyen de la Faculté. La date de l'immatriculation est indiquée sur le livret. Des certificats d'immatriculation et des certificats d'inscription sont délivrés par le Recteur à l'étudiant qui les demande.

Les étudiants et les assistants doivent prendre, dans les quinze premiers jours du semestre, une inscription pour chacun des cours qu'ils se proposent de suivre et payer, pour chaque heure de cours par semaine, 2 fr. 50 par semestre.

Dans la Faculté de Médecine, les leçons sont payées à raison de 5 francs par semestre pour chaque heure de cours par semaine.

Un livret d'étude est remis aux étudiants et aux assistants par le Bedeau de l'Université. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par le Recteur, par le Doyen de la Faculté et par tous les Professeurs ou Privat-docents dont l'étudiant ou l'assistant suit les cours.

Des examens.

Les examens sont publics. Ils se font devant des Jurys composés de professeurs désignés par le Sénat et de personnes choisies par le Département. (Loi, article 142.)

Le Bureau annonce, par une affiche, l'époque précise où les examens ont lieu.

Le prononcé du résultat des examens a lieu en public. Les étudiants qui ont subi des examens déclarés admissibles peuvent réclamer des certificats d'études signés par le Recteur et par le Secrétaire de l'Université.

Il est délivré, au nom de l'Université, un diplôme à tous ceux qui ont obtenu un grade universitaire. Ce diplôme est signé par le Recteur, le Doyen de la Faculté et le Secrétaire de l'Université.

Au commencement de l'année universitaire ont lieu les examens d'admission. A la fin de l'année universitaire, les examens annuels, obligatoires ou facultatifs (Loi, article 141) et ceux de la section de philosophie (Loi, article 122).

Dans le seul cas où ces examens annuels ne seraient pas admis, les étudiants peuvent se présenter pour les subir de nouveau au commencement du semestre d'hiver.

Les examens pour le Baccalauréat et la Licence ont lieu dans la Faculté des Sciences, dans la Faculté des Lettres, dans la Faculté de Droit et dans la Faculté de Médecine, au commencement et à la fin de l'année universitaire et dans l'intervalle de deux semestres. Dans la Faculté de Théologie, ils ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les demandes d'admission à subir ces examens doivent être adressées au Doyen de la Faculté une semaine au moins avant le jour fixé pour l'examen.

Les examens pour le Doctorat ont lieu, sur la demande des candidats, à l'époque fixée par la Faculté.

Dispositions financières.

Les rétributions des élèves, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le bedeau de l'Université, sous l'inspection du Recteur. Le taux de ces rétributions et de ces droits est fixé par les articles 145 et 146 de la Loi, ainsi que par le Règlement.

Les demandes en exemption (articles 145, § 2, et 159 de la Loi) doivent être adressées au Département.

Les candidats au doctorat sont tenus de déposer, avant les épreuves, cent exemplaires de leur dissertation imprimée (cent cinquante pour le doctorat en médecine). Ils déposeront, de plus, la moitié des droits universitaires. En cas d'insuccès, ce dépôt ne leur sera pas rendu.

Conditions d'admission.

a. Sciences et lettres.

Sont admis et immatriculés comme étudiants dans la Faculté des Sciences et dans la Faculté des Lettres.

1° Les bacheliers ès lettres;

2° Les élèves sortis d'une des sections du Gymnase avec des certificats d'études (Loi, article 140);

3° Les Suisses et les étrangers qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes;

4° Les personnes qui subissent d'une manière satisfaisante un examen oral.

Cet examen portera au choix du candidat :

Soit sur le champ d'études de l'examen oral du Baccalauréat ès lettres;

Soit sur la Littérature, l'Histoire générale, la Philosophie, la Géographie physique, les Mathématiques élémentaires, les Éléments des sciences naturelles, les Éléments de physique et de chimie.

b. Droit et Théologie.

Sont admis dans la première année d'études des Facultés de Droit et de Théologie :

1° Les bacheliers ès sciences et les licenciés ès lettres;

2° Les étudiants qui ont suivi les deux années d'études de la section de Philosophie, et subi des examens déclarés admissibles à la fin de chacune des deux années (Loi, article 122).

— Les cours choisis par les étudiants de cette section doivent comprendre au moins vingt heures de leçons par semaine dans chaque semestre.

3° Les étrangers, bacheliers ès lettres, que le Bureau, sur le préavis de la Faculté, dispense d'une partie des conditions

indiquées. — Dans les examens d'admission, il peut être tenu compte des diplômes ou des certificats délivrés par des Académies ou des Universités étrangères, de manière à dispenser les candidats de tout ou partie des épreuves exigées.

De plus, pour être admis dans la Faculté de Théologie, les étudiants doivent justifier de la connaissance de la langue hébraïque.

c. Médecine.

Sont admis et immatriculés comme étudiants dans la Faculté de Médecine :

- 1° Les bacheliers ès lettres ;
- 2° Les bacheliers ès sciences ;
- 3° Les étudiants qui ont suivi les deux années d'études de la section de philosophie, et subi des examens déclarés admissibles à la fin de chacune des deux années (Loi, art. 122). — Les cours choisis par les étudiants de cette section doivent comprendre au moins 20 heures de leçons par semaine dans chaque semestre ;
- 4° Les élèves sortis de la section classique du Gymnase avec des certificats d'études ;
- 5° Les Suisses et les étrangers qui, par des diplômes et des certificats, justifient d'études équivalentes ;
- 6° Les personnes qui subissent d'une manière satisfaisante des examens oraux sur le champ d'études de la section classique du Gymnase.

Peuvent être inscrits dans la Faculté de Médecine ceux qui fournissent la preuve qu'ils ont étudié, une année au moins, comme étudiants réguliers, dans une Faculté correspondante à l'étranger.

Sauf autorisation spéciale du Professeur, les cliniques et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études régulières.

Le Règlement, auquel nous renvoyons, détermine les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires.



PRIX UNIVERSITAIRES

FACULTÉ DES SCIENCES

PRIX DAVY

Ce prix, auquel peuvent concourir tous les élèves sortis de la Faculté des Sciences de l'Université de Genève depuis six ans au plus, sera adjugé au meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires devront être adressés au Doyen de la Faculté des Sciences, avant le 1^{er} mai 1880. Le prix sera de la valeur de *cinq cents francs*.

Quoique le choix des sujets à traiter soit entièrement laissé aux concurrents, MM. les Professeurs de la Faculté des Sciences ont déposé quelques questions au Bureau de l'Académie. Il en sera donné connaissance à ceux qui le désireront.

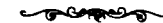
PRIX DESTINÉ AUX ÉTUDIANTS

Sans qu'il soit rien changé au programme du concours précédent, la Faculté des Sciences décernera, le 31 décembre 1880, un ou plusieurs prix aux auteurs des mémoires qui en seront jugés dignes, sur des sujets relatifs à l'une des sciences indiquées dans le programme du PRIX DAVY. Le choix des sujets est laissé aux concurrents.

Les mémoires devront être adressés au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} novembre 1880.

Sont admis au concours les étudiants de la Faculté des Sciences et les assistants qui suivent au moins trois cours de sciences.

Les récompenses accordées seront prises sur le compte de la fondation Davy.



FACULTÉ DES LETTRES
PRIX FONDÉS PAR HENRI DISDIER

I. PRIX DE PHILOSOPHIE (DIT PRIX HUMBERT)

L'Université décernera, le 31 décembre 1881, un prix de mille francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

L'utilitarisme, son histoire, son exposition et sa critique (en particulier Locke, Helvétius, Bentham et Stuart Mill).

2. PRIX D'HISTOIRE (DIT PRIX ADOR)

L'Université décernera, le 31 décembre 1881, un prix de deux mille francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Étude sur les traditions relatives aux premiers siècles de Rome.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX DEUX PRIX

ART. 1^{er}. Sont admis à concourir :

- 1° Les citoyens genevois âgés de moins de 27 ans ;
- 2° Les Suisses des autres Cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge, qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du concours.

ART. 2. Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. Les mémoires doivent être transmis au Recteur de l'Université avant le 15 juin 1881.

Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont, par conséquent, le droit d'en prendre copie.

3. PRIX DE PHILOSOPHIE MORALE (DIT PRIX DISDIER)

L'Université décernera, le 31 décembre 1880, un prix de deux mille francs et deux accessits de mille francs aux auteurs des meilleurs mémoires sur la question suivante :

Comparaison historique et critique de la morale philosophique et de la morale religieuse à partir de Descartes.

Les dispositions relatives à ce prix sont les mêmes que pour les prix HUMBERT et ADOR, sauf que la limite d'âge des concurrents est étendue à 30 ans et que les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 15 juin 1880.

PRIX DE LITTÉRATURE

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, le 31 décembre 1879, un prix de Littérature.

Sont admis à concourir, parmi les élèves qui ont achevé en juillet 1878 leur première ou leur seconde année d'études générales, les étudiants de la Faculté des Lettres et de la Section de Philosophie, ainsi que les assistants qui ont suivi deux cours au moins dans la Faculté des Lettres.

Le sujet est laissé au choix des aspirants.

Le prix est de trois cents francs.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres, avant le 1^{er} novembre 1879.

FACULTÉ DE DROIT

PRIX BELLOT

La Faculté de Droit décernera, le 31 décembre 1879, un prix de huit cents francs à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux aspirants.

Les thèses de Doctorat ne sont admises au concours que si elles sont présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié en Droit dans les six années précédentes. Est aussi admis tout travail sur le droit ou sur l'économie politique, dans quelque but qu'il ait été fait ou publié.

Sont admis à concourir au prix les Docteurs ou Licenciés en Droit, genevois ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Les ouvrages destinés au concours peuvent être imprimés ou manuscrits. Ils devront porter le nom de leurs auteurs et être remis au Doyen de la Faculté de Droit, avant le 1^{er} novembre 1879.



FACULTÉ DE THÉOLOGIE
PRIX DES SCIENCES THÉOLOGIQUES

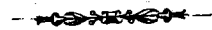
Prix unique de douze cents francs.

Avec l'aide de quelques donateurs, la Compagnie des Pasteurs et Professeurs en Théologie a décidé d'ouvrir un concours sur une question spéciale, dont le texte est déposé au secrétariat de la Compagnie.

Les mémoires devront être envoyés au Doyen de la Faculté de Théologie, avant le 30 juin 1880. Le prix sera décerné, s'il y a lieu, le 31 décembre de la même année.

Sont admis à concourir tous les ecclésiastiques et les licenciés en théologie ayant étudié au moins trois ans dans la Faculté.

=====
AU NOM DE L'UNIVERSITÉ :
MARC-MONNIER, *Recteur.*



Le présent programme est approuvé pour l'année 1879-1880.
Genève, le 4 juillet 1879.

*Le Conseiller d'État chargé du Département
de l'Instruction publique,*

ANTOINE CARTERET.

ADRESSES

DE

MM. LES PROFESSEURS ET PRIVAT-DOCENTS

-
- MM. Amiel, rue Verdaine, 13, Genève.
Barde, Corraterie, 6, Genève.
Barrilliet, Bourdigny.
Bouvier, rue Charles-Bonnet, 4, Genève.
Brocher, Charles, rue Eynard, 8, Genève.
Brocher, Henri, plateau des Tranchées, rue de Sion, 2, Genève.
Brun, quai des Bergues, Genève.
Calle, A. (de la)
Cellérier, rue Charles-Bonnet, 6, Genève.
Chaponnière, Beauregard, 2, Genève.
Chastel, rue de l'Hôtel de Ville, 5, Genève.
Chenevière, Rue du Rhône, 27, Genève.
Cordès, Corraterie, Genève.
Cognard, place du Rond-point, 7, Plainpalais.
Dameth, quai des Bergues, 27, Genève.
D'Espine, rue Beauregard, 6, Genève.
Droz, Molard, Genève.
Duproix, Paul, Genève.
Dunant, Puits-St-Pierre, 4, Genève.
Fol, Hermann, Chougny, près Vandœuvres.
Galopin, Charles, Corraterie, 6, Genève.

- MM. Gentet, Molard, 4, Genève.
 Giraud-Teulon, rue St-Victor, 8, Genève.
 Gosse, rue des Granges, 1, Genève.
 Gourd, J.-J., route de Chêne.
 Harvey, Chanoines.
 Guillot, Boulevard du Théâtre, 12.
 Haltenhoff, Corratierie, 20.
 Hornung, Pré-l'Évêque, 19, Eaux-Vives.
 Humbert, square de Contamines, 8, Eaux-Vives.
 Humbert, Maurice, chemin Gourgas, Plainpalais.
 Jaquemot, L., rue d'Italie, Genève.
 Jentzer.
 Jousserandot, rue du Mont-Blanc, 7, Genève.
 Julliard, fils, Boulevard du Théâtre.
 Knecht, 5, chemin des Savoises.
 Krauss, chemin de la Tour, 9, Plainpalais.
 Laskowski, rue de l'Athénée, 12, Genève.
 Marc-Monnier, rue Verdaine, 13, Genève.
 Martin, Alexandre, rue de la Cité, 22, Genève.
 Monnier, Denis, Florissant.
 Morel, Charles, Grand'rue, 25, Genève.
 Müller, boulevard des Philosophes, 8.
 Naville, Ernest, Cours des Bastions.
 Nicole, rue Dassier, 9, Genève.
 Olivet, maison de l'Horloge, Molard, Genève.
 Oltramare, André, chemin Dancet, 14, Plainpalais.
 Oltramare, Gabriel, Grottes-Servette, 20 et 21, Genève.
 Oltramare, Hugues, rue Etienne-Dumont, 1, Genève.
 Oltramare, Paul, chemin Dancet, 14, Plainpalais.
 Pétavel, Josias, Chêne.
 Pilicier, Genève.
 Plantamour, promenade du Pin, 5, Genève.
 Prevost, rue de l'Athénée, Genève.
 Reverdin, place du Lac, 1, Genève.
 Revilliod, rue Beauregard, 4, Genève.
 Ritter, route de Malagnou, 7 a, Eaux-Vives.
 Roget, rue Tabazan, 3, Genève.
 Schiff, rue de l'Université, 2, Genève.
 Segond, rue Étienne-Dumont, 14, Genève.
 Soret, Beauregard, 2, Genève.

- MM. Soulier, Henri, rue Senebier, 16, Genève.
 Thury, chemin de Florissant, 21, Plainpalais.
 Vaucher, Pierre, place du Port, 1, Genève.
 Vaucher, Alfred-Henri, rue du Mont-Blanc, 4, Genève.
 Vulliet, quai du Mont-Blanc, 7, Genève.
 Vogt, chemin du Soleil-Levant, 26, Plainpalais.
 Wartmann, Cours des Bastions, 8, Genève.
 Wertheimer, rue Neuve St-Léger, 8, Genève.
 Yung, Émile, rue des Allemands, 9.
 Zahn, Rond-point de Plainpalais, 5.

Bedeau de l'Université.

M....

Le Bureau du Bedeau est ouvert de 8 heures à midi, et de 2 à 5 heures pendant les quinze premiers jours de chaque semestre; de 8 heures à 10 heures et demie, et de 2 à 4 heures pendant le reste du semestre.

Concierge.

M. Chouet, Bâtiment de l'Université.

